

COMPTE RENDU

SEANCE DU 5 juillet 2018

Présents : Sylvie BOUSQUET, Jean-Lou CALMEJANE, Marie DOLIQUE, Nathalie ESTIVAL, Stéphane LEPRETTRE et Laurent POMPIE

Excusés : Albert CASTANIE, Jacky FEYT et Aurélie PAULET

Absents : Cécile LADIRAT et Olivier LAW-MINE

Secrétaire de séance : Marie DOLIQUE

Ordre du jour :

1. **Délibération droits de place**
2. **Délibération indemnités de gardiennage églises**
3. **Délibération calcul du prix de vente des carburants**
4. **Délibération concernant la modification des statuts de la FDEL**
5. **Délibération / validation devis sécurisation cours école**
6. **Délibération vente d'herbe**
7. **Délibération travaux de voirie et fonds de concours voirie**
8. **Délibération travaux éclairage public**
9. **Points divers**

1. Délibération droits de place

Entreprise MAS / camion boucherie charcuterie : 110 € / an

Foxa Pouss (M. Pontarlier) stand maraichage : 60 € / an (1/2 année)

Mme Renate FIACRE (fromage de chèvre) : 60 € / an (1/2 année)

Mme Nathalie LABARTHE (pains au sarrasin) : 60 € / an (1/2 année)

Le conseil est favorable au maintien du tarif de 2017 et valide les droits de place ci-dessus à compter de l'année 2018.

2. Délibération indemnités de gardiennage églises

Mme Ginette CALMEJANE – église du Montet

Mme Liliane CASTANIE – église de Bouxal

Le conseil valide le montant de l'indemnité de gardiennage des églises au même montant que l'année 2017 soit 152.45 € / personne.

3. Délibération calcul du prix de vente des carburants

Afin de respecter nos obligations, le conseil municipal doit délibérer sur le mode de calcul du prix de vente du carburant. Le calcul actuel est :

$$PV (TTC) = [PA + (PA \times 0.012) + 0.09] + TVA \quad \text{avec PA : prix achat HT}$$

PA = prix d'achat

PV = prix de vente = 1.47 € TTC

0.012 = frais carte bleu

0.09 = frais de fonctionnement

➤ **Bilan station 2016**

Litrage vendu : 231 537 L (Gazole : 177 042 L - SP95 : 42 178 L - SP98 : 12 317 L)

Chiffre d'affaire : 236 655 € HT

Total achat carburant : 215 323 € HT (avec variation stock)

Autres charges : 31 838 € HT

Résultats - 10 506 € HT Soit une perte de 0.045 € HT / L vendu (0.054 € TTC)

➤ **Bilan station 2017**

Litrage vendu : 273 160 L (Gazole : 202 634 L - SP95 : 56 546 L - SP98 : 13 980 L)

Chiffre d'affaire : 295 847 € HT

Total achat carburant : 274 969 € HT (avec variation stock)

Autres charges : 29 081 € HT

Résultats - 8 203 € HT Soit une perte de 0.030 € HT / L vendu (0.036 € TTC)

Afin de compenser une partie du déficit et de ne pas majorer trop fortement le prix de vente du carburant le conseil délibère en faveur du mode de calcul ci-dessous :

$$PV (TTC) = [(PA + 0.085 \text{ €}) \times 1.0034 + 0.05] + TVA$$

PV = prix de vente

1.0034+0.05 = frais cartes bancaires

0.085 € = frais de fonctionnement

Ce mode de calcul sera appliqué à compter de la prochaine livraison de carburants

Si le carburant augmente trop le conseil réétudiera le mode de calcul.

4. Délibération concernant la modification des statuts de la FDEL

Modifications nécessaires pour permettre aux EPCI à fiscalité propre de siéger à la place des communes qui auraient transférées leur compétence

Modifications apportées :

Article 1 : nom d'usage « Territoire d'énergie Lot »

Article 2.1 : permettre au syndicat de réaliser ou faire réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie de réseau

Article 2.5 : permettre les infrastructures d'approvisionnement des véhicules en gaz ou hydrogène (en plus de l'électricité)

Article 2.6 : permettre l'exploitation des bases de données d'intérêt général et des SIG ou de géo référencement

Article 4 : préavis mini de 6 mois avant la reprise de compétence optionnelle

Article 5 : composition du comité syndical

Le conseil municipal valide la modification des statuts de la FDEL.

5. Délibération / validation devis sécurisation cours école

➤ *Projet :*

- Mise en place de serrures sur les portails de la cour d'école et d'un interphone sur le portillon cour / place de la Mairie

- Garde-corps sur muret autour de la cour

➤ *Devis :*

Gardes corps et rambardes

C2M : 9644,32 € HT

Quercy Fer : 5332 € HT

Electricité

AED : 2838 € HT

➤ *Budget :*

Le conseil municipal délibère en faveur des devis de QUERCY FER et AED.

Investissement : 5332 €+ 2838 € = 8164 € HT

Subvention DETR 2018 : 50% accordée

Autofinancement : 50% (4082 € HT)

6. Délibération vente d'herbe

- Le conseil municipal valide l'offre de Mme Gisèle ESTIVAL de 100€ pour l'exploitation de l'herbe au cours de l'année 2018 sur les parcelles AM97/AM98 d'une surface de 2ha (le pâturage des parcelles par des animaux est interdit)

Nathalie Estival ne participe pas au vote.

7. Délibération travaux de voirie et fonds de concours voirie

Rappel enveloppe voirie transférée au Grand Figeac :

Fonctionnement : 13 534.31 € TTC (solde au 31/12/17 : - 2601.78 € TTC)

Investissement : 17 000 € TTC (solde au 31/12/17 : 15 047.30 € TTC)

➤ **Partie fonctionnement : prévisions 2018**

Electricité + dépannage éclairage publique : environ 800 € TTC / an (base dépenses 2017)

Débroussaillage : 4 841 € TTC

Point à temps : 6780 € TTC

Total 2018 : 12 421 € TTC

Soit un bilan au 31/12/18 de – 1488.47 € TTC

Le conseil municipal valide le devis Point à temps : 6 780 € TTC (4 jours)

Et autorise un fonds de concours de la commune jusqu'à concurrence de 2000 € TTC à verser au Grand-Figeac pour équilibrer l'enveloppe « fonctionnement »

Jean Lou CALMEJANE ne prend pas part au vote.

➤ **Partie Investissement : (disponible 2018 : 32 047.30 € TTC)**

Prévision de travaux

Route de Noëllie : 3 671.25 € HT / 4405.50 € TTC

Route du Montet : 23 908.70 € HT / 28 690.44 € TTC

Carrefour Lavitarelle : 2000 € TTC

Mise aux normes coffrets électriques EP : 600 € TTC (3000 € avec 80% aide)

Nouveau luminaire : 480 € TTC

Total 2018 : 36175.94 € TTC

Le conseil municipal valide l'enveloppe investissement 2018, le solde de - 4 128.64 € TTC sera retenu sur l'enveloppe 2019 définie avec le Grand-Figeac.

Jean Lou CALMEJANE ne prend pas part au vote.

8. Délibération travaux éclairage public

Rappel du diagnostic EP (conseil du 29/01/18)

Travaux préconisés par le diagnostic

Priorité 1 pour un total de 4 640 € HT

Armoires électriques

1 armoire à rénover : 1 000 € HT

1 armoire à remplacer : 2 000 € HT

Supports lampadaires

9 contrôles visuels (états C et D) : 360 € HT

Fixation des Luminaires

32 contrôles visuel : 1280 € HT

Priorité 2 pour un total de 16 310 € HT + poteaux

Installation horloges astronomiques (non prévue dans le diag :310 €)

Remplacement luminaires type lampe ballon fluorescent et tube fluorescent

2 luminaires x 500 € HT : 1 000 € HT

(économie estimée 23 € / an , retour sur investissement 43 ans !)

Rénovation luminaires vétustes

30 luminaires x 500 € : 15 000 € HT

X poteaux x 580 € : xxxx € HT

Économie estimée : 1 900 kwh / an soit 188 € / an (retour sur investissement 87 ans)

Proposition de répartition des travaux entre 2018 et 2019

Le conseil municipal valide la proposition ci-dessous :

Mises aux normes des coffrets électriques :

600 € HT (3000 € HT avec 80% d'aides DETR +Gd Figeac) en 2018

Travaux modernisation EP pouvant bénéficier de l'enveloppe TEPCV (environ 40% d'aide)

400 € HT en 2018 (soit environ 667 € d'investissement hors aide)

6000 € HT en 2019 (soit environ 10 000 € d'investissement hors aide)

9. Points divers

- **Recensement de la population**

La commune doit effectuer un recensement de la population du 17 janvier 2019 au 16 février 2019.

Il convient de trouver un agent recenseur.
L'agent coordinateur sera Alexandra Descargues.

- **Subventions renouvellement station essence**

FISAC : accordée

Conseil Régional : accordée

Leader / PETR : accordée

La commission « station- carburants » sera réunie prochainement pour réétudier les devis (objectif validation devis avant fin septembre 2018).

A voir s'il peut être rajouté du bioéthanol ou du GNR parmi les produits mis en vente.

- **Demandes des subventions reçues à la mairie**

Amicale laïque du collège Jean Monnet

Amicale des sapeurs-pompiers de Latronquière

Le conseil municipal décide de ne pas donner de suite à favorable à ces 2 demandes.

- **Chemin du Mas del prat**

Suite à l'orage du 04/07/2018, le chemin a été fortement raviné et est devenu impraticable par les véhicules.

Un devis de 1200€ a été proposé par l'entreprise Vigie Vincent de Saint-Médard-Nicourby pour la remise en état.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour la validation de ce devis

Nathalie Estival ne participe pas au vote.

Séance levée à 23h30

Le Maire, Stéphane Leprettre

